

environ 50 millions de dollars par an (dollars de 1987-1988), avec les effectifs actuels.

L'instauration d'un ensemble de prestations, dont un régime de pension de la Réserve, des prestations de décès et d'invalidité, une assurance-invalidité collective, une indemnité de transport quotidien et des encouragements fiscaux augmenterait encore davantage les coûts liés au personnel.

Les membres du Comité sont convaincus que l'intégration de la Réserve et de la Force régulière ne sera effective que si la rémunération des réservistes se compare à celle des membres de la Force régulière et que si elle est concurrentielle avec celle du secteur privé, non seulement pour les jeunes recrues mais aussi pour les recrues plus âgées, spécialisées sur le plan technique et qui seront indispensables au soutien et à l'entretien de la force totale.

Les membres remarquent également que certaines mesures comme la fourniture de matériel moderne en quantités suffisantes, l'ouverture de bonnes installations d'entraînement, l'affectation à des tâches opérationnelles, le transfert de l'administration au personnel de soutien de la Force régulière ainsi que la nomination de chefs compétents peuvent être importantes et contribuer à faire du service au sein de la Réserve une expérience enrichissante susceptible d'intéresser de nombreuses personnes.

En mars 1988, le Ministre a annoncé une augmentation totale de 12 p. 100 de la solde et des indemnités pour les réservistes des classes A et B. Cela devrait permettre de diminuer l'écart entre réservistes et membres de la Force régulière. Toutefois, même si certains grades reçoivent maintenant une solde égale, des différences de 8 à 22 p. 100 subsistent entre échelles de solde de la Réserve et de la Force régulière.

Le Comité remarque avec plaisir que la solde d'une demi-journée correspondant à moins de six heures de travail passera de 45 à 50 p. 100 de la solde de base, que les réservistes seront admissibles à un régime d'assurance temporaire et qu'ils pourront voyager à bord d'avions réguliers des Forces canadiennes.

RECOMMANDATION:

Le Comité incite vivement le gouvernement à poursuivre ses efforts de façon que la solde des réservistes soit comparable à celle des membres de la Force régulière et